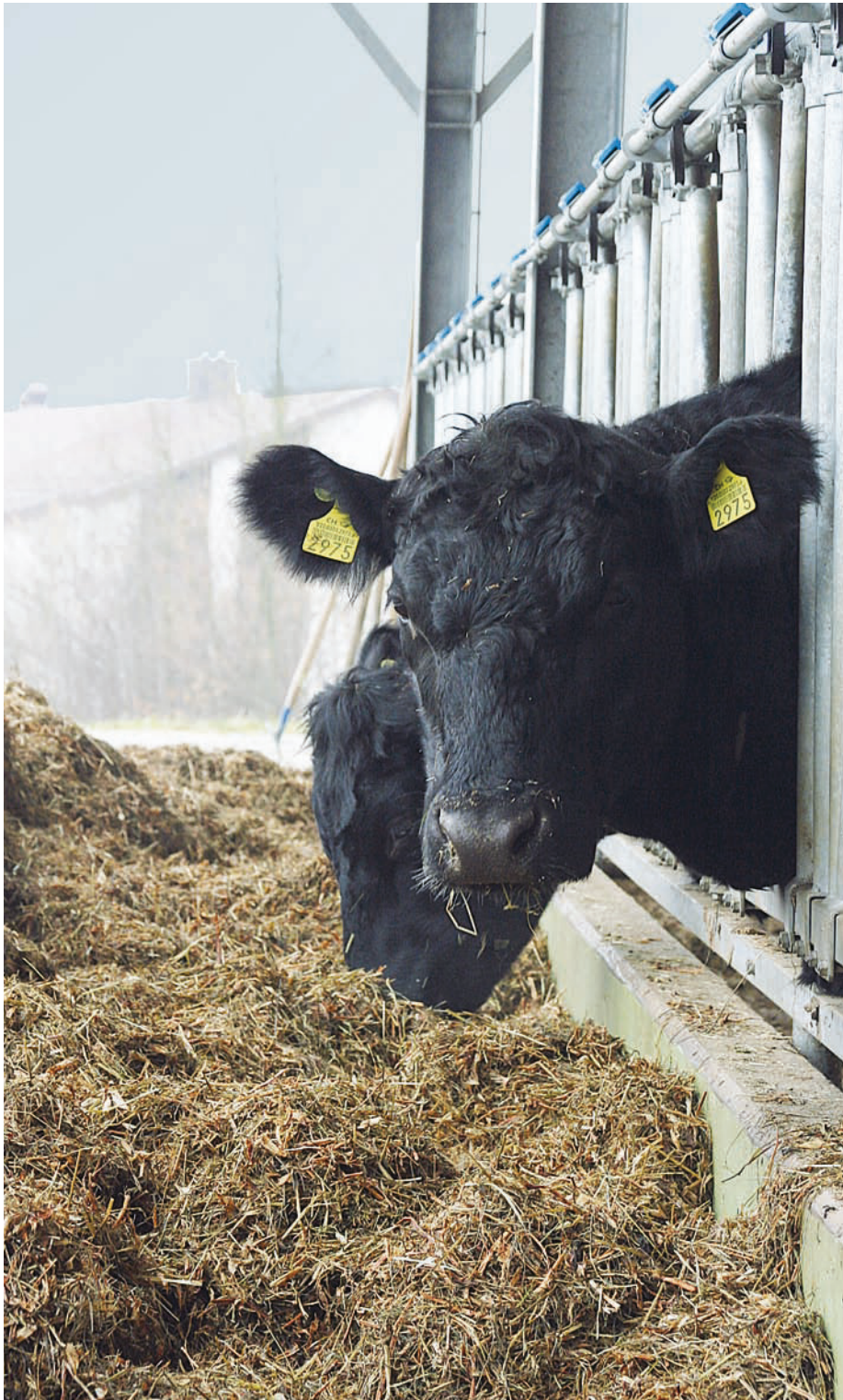




En hiver aussi, les vaches mères sont principalement nourries à l'herbe

Adrian Iten – Durant l'été 2012, Vache mère Suisse a réalisé une enquête sur l'affouragement dans plusieurs cantons. Cette enquête a notamment permis de recueillir des informations spécifiques sur l'affouragement hivernal.



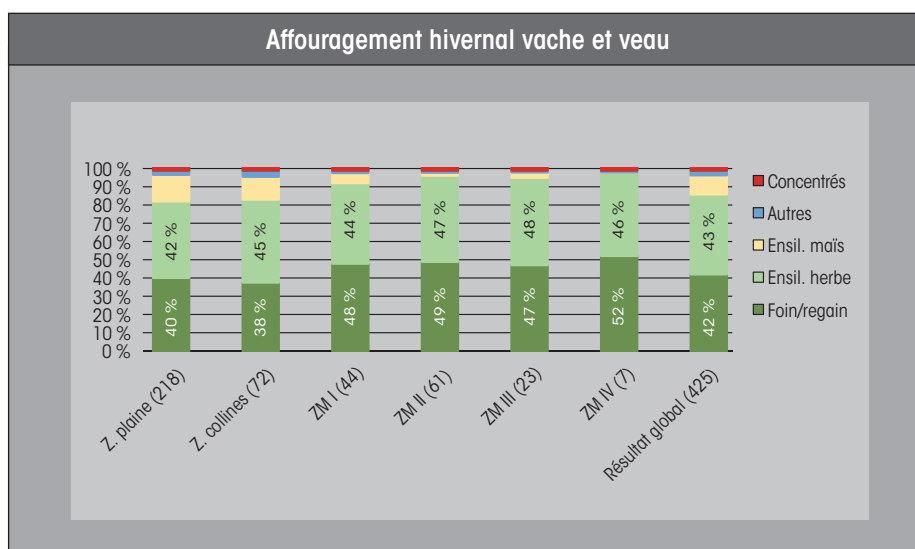
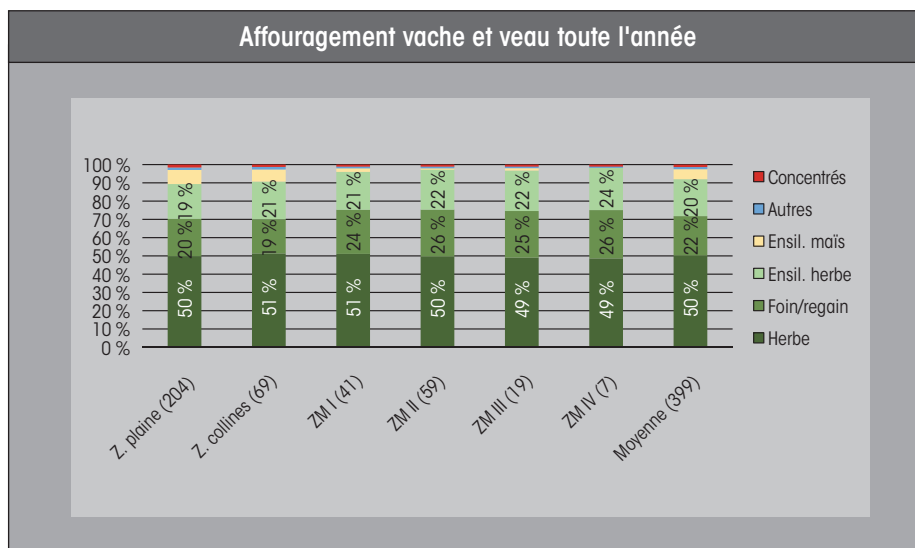
En hiver, l'affouragement dans les exploitations allaitantes est composé à 85 % de foin ou d'ensilage d'herbe (pour la matière sèche).

Jusqu'ici, on publiait les résultats des dépouillements sur l'affouragement des vaches et des veaux (*fig. 1*) durant toute l'année (voir *la vache mère* 4/2012 et 1/2013). Ces résultats montraient que sur une exploitation allaitante moyenne, l'affouragement était basé sur l'année à plus de 90 % sur l'herbe. La part de fourrages à base d'herbe (foin, regain, ensilage) distribué durant l'hiver baisse légèrement à 85 % (*fig. 2*). En comparaison avec l'affouragement sur l'année, on distribue davantage d'ensilage de maïs (10 % contre 6 %) et également plus d'autres fourrages (3 % contre 1 %). Il faut toutefois souligner que durant l'hiver, la paille occupe une certaine place dans les « autres fourrages ». En revanche, durant l'affouragement d'hiver, les concentrés n'augmentent que très peu par rapport à l'affouragement sur toute l'année.

En hiver, il s'agit de remplacer l'herbe pâturée, fourrage le plus important et le plus rentable. Remplacement assuré principalement par des fourrages à base d'herbe, le fourrage sec et l'ensilage d'herbe étant distribués pratiquement à parts égales en termes de matière sèche. Les exploitations de plaine et de la zone des collines utilisent souvent de l'ensilage de maïs. Le maïs permet en effet de produire sur une surface relativement modeste une grande quantité de fourrage hivernal riche en énergie. Par ailleurs, l'ensilage produit sur l'exploitation est un fourrage bon marché. Le fait que l'on ne distribue pas davantage d'ensilage de maïs tient principalement aux deux raisons suivantes : premièrement, de nombreuses exploitations allaitantes sont des exploitations purement herbagères, sur lesquelles la culture du maïs n'est pas ou peu possible ; deuxièmement, l'ensilage de maïs est souvent trop riche en énergie pour les vaches allaitantes, qui ont tendance à engraisser. Des dépouillements plus précis montrent que le maïs est distribué surtout

aux races intensives de grand format, comme la Charolaise ou la Blonde d'Aquitaine, et aux vaches à haute productivité laitière (races à deux fins ou croisements F1). Ces vaches ont besoin d'une ration plus énergétique que la moyenne des vaches allaitantes et engraisent moins facilement. Par ailleurs, l'ensilage de maïs est aussi distribué avec de la paille. Mais une telle ration suppose que l'exploitation dispose d'un char-mélangeur, ce qui réduit à néant les avantages du maïs en termes de coûts, notamment pour les exploitations de petite taille.

La distribution d'ensilage de maïs aux veaux est plus répandue. Ce qui est intéressant, en l'occurrence, c'est que l'ensilage ne remplace pas les concentrés. Les exploitations qui distribuent des concentrés ne donnent en effet en moyenne pas moins d'ensilage de maïs que les exploitations qui se passent de concentrés. Cela est plutôt imputable à la performance laitière des vaches allaitantes. Avec du lait en suffisance, on peut produire des broutards bien couverts prêts pour la boucherie en utilisant peu de concentrés ou de maïs. Mais si ce lait riche en énergie vient à manquer, il faut compléter la ration du veau par d'autres sources d'énergie, comme l'ensilage de maïs ou les concentrés. Les races précoces ont en général besoin de rations moins intensives que les races tardives. Il faut toutefois tenir compte du fait que, comme indiqué précédemment, les vaches avec une productivité laitière élevée ont également des besoins nutritionnels plus élevés. ■



En hiver, la part de maïs contenue dans les rations pour les vaches et les veaux est un peu plus élevée que durant le reste de l'année. (Le nombre d'exploitations évaluées est indiqué entre parenthèses.)